Nations Unies S/PV.5179



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 mai 2005
Français
Original: anglais

Communiqué officiel de la 5179e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège de l'Organisation, à New York, le lundi 16 mai 2005, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par le Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « Le 16 mai 2005, le Conseil de sécurité, en application des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), a tenu sa 5179e séance à huis clos avec la participation des pays qui fournissent des contingents à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental.
>
> Le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire par M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.
>
> Les membres du Conseil, M. Annabi et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues fructueux. »

05-34573 (F) 160505 160505